



COMMUNE DE BELMONT-SUR-LAUSANNE

Conseil communal

PROCES-VERBAL

SEANCE du 24 juin 2010 à 18 h. 30

Présidence : M. Marc-Etienne FAVRE
38 (+ 1 assermentation) membres présents à l'appel.

Le Président, M. M.-E. FAVRE, ouvre la séance et souhaite la bienvenue à toutes et à tous.
Au nom du Conseil, il salue M. le Syndic G. Muheim, Mesdames les Municipales Ch. Dupertuis et C. Schiesser, Messieurs les Municipaux Ph. Michelet et G. Moser et Mlle I. Fogoz, Secrétaire municipale.

Il relève la présence de M. GAMBONI pour le service technique et M. RUBY boursier.
Madame la députée Ch. CALPINI, Messieurs les Députés G.-Ph. BOLAY, J. HALDY et Ph. MODOUX se sont excusés.

La presse est représentée ce soir par M. Maeder du Régional.

SELON ORDRE DU JOUR

1. Appel

Présents :	38	membres (+ 1 assermentation)
Excusés :	15	membres
Absents :	3	membres
Arrivés en cours de séance	3	membres

Les Conseillers excusés sont : Mmes OGUEY-ARAYMON, REIGNER, SALATHE, MM. CAVIN, CHAPALAY, DAVALLE, DUMOULIN, FAVRE Ph., GRAUL, GUTH, HENCHOZ, MONSUTTI, MORET, NOVELLI, OSTERTARD, WINKLER

Conseillers absents : MM. BELARDINELLI, DAVALLE et ULDRY

Conseillers arrivés en cours de séance : Mmes RECCHIA, RODONDI et M. GENAINE

Le quorum est atteint, le Président déclare la séance ouverte et implore la bénédiction divine sur les travaux de l'assemblée.

Acceptation de l'ordre du jour

Il est accepté à l'unanimité.

Acceptation du procès-verbal de la séance du 27 mai 2010

Petite annotation dans les membres excusés, il fallait noter Mme Reigner, qui s'était excusée et qui finalement était présente et M. Fardel excusé.

M. Ph. Fardel trouve que le compte-rendu du préavis d'intention numéro 05/2010 concernant l'élargissement du chemin de la louche est un peu « léger ».

M. Le Président souligne que ce préavis a fait l'objet d'un débat nourri qui a permis un échange de point de vue très large, mais qui a plusieurs reprises est sorti du contexte du préavis y relatif. La retranscription des éléments faite dans le procès verbal reflète la synthèse des arguments qui ont conduit au refus de ce préavis d'intention.

M. L. Gilliéron fait remarquer au bureau du Conseil une erreur dans le comptage des voix lors du vote sur le préavis 05/2010.

M. Le Président souligne que ce point a été contrôlé au moyen de la bande enregistreuse de nos séances est que le total correspond.

Le procès-verbal **est accepté** à la majorité, moins 3 abstentions.

2. Assermentation de M. Pietro Latorre, en remplacement de M. C. Seeger, démissionnaire.

3. Communication du bureau

Le Président avise que la séance de Conseil Communal prévue le 23 septembre 2010 est annulée. Les objets prévus pour cette date sont reportés à une date ultérieure. Notre prochain Conseil aura donc lieu le 7 octobre 2010.

Le bureau, unanime, a décidé de ne pas organiser la mise à disposition de boissons pour les Conseillers durant les séances du Conseil. Néanmoins, si un membre du Conseil souhaite s'hydrater durant les séances, il est libre de s'organiser personnellement, sans pour autant que cela ne perturbe le bon déroulement de la séance.

Le Président demande que les inscriptions pour la journée du 4 septembre durant laquelle nous accueillons la Municipalité et le Conseil Communal d'Ormonts-Dessus arrivent à temps. Il prend pour exemple le délai de réponse à la participation de la séance de ce jour, suivie d'un repas organisé par le personnel communal. Alors que le délai de réponse était fixé six jours avant la séance afin de permettre l'organisation du repas, la secrétaire a reçu des excuses ce jour encore.

4. Communications de la Municipalité

(Voir cf annexé)

5. Communications de la CCU

Les trois membres restant à bord remercient Mme S. Oguey-Araymon et M. C. Seeger pour leur travail accompli pendant ces 4 années.

6. Communications de la CCAR

(Voir cf annexé)

7. Préavis No 06/2010

« Comptes 2009 »

Le rapport de la commission des finances sur les comptes communaux 2009 ayant été distribué par courrier aux conseillers, il n'en sera pas fait lecture, comme chaque année.

Le Président ouvre la discussion sur le préavis des comptes communaux 2009.

M. W. Treppe relève p. 4, compte 9281.02 « Fonds de réserve St.-Nicolas de Flüe », correspondant à la page 86 du rapport de gestion, que la somme de CHF 200'000.- prévue pour participer à la rénovation de l'église de St.-Nicolas de Flüe sera suffisante. En effet, lors de la rénovation de l'église catholique de la Sallaz, le coût des travaux a explosé. Il note de plus que les églises sont de moins en moins fréquentées.

La Municipalité prend acte de son intervention.

Aucun participant ne souhaitant s'exprimer, le Président passe ensuite en revue, page par page les comptes communaux 2009.

M. Treppe propose p.11 en relation avec les « cartes journalières des CFF » mise en "location" à l'administration communale, à ce qu'une seule carte soit achetée au lieu de 2, ceci au vu de leur coût.

M. Muheim déclare que ce service à disposition des citoyens de Belmont n'est pas offert dans le but de faire du profit. Il rappelle d'autre part que ces cartes sont la plus part du temps prises par 2 personnes et souvent par des retraités.

M. J.-P. Bolay tient à féliciter, au nom de la Commission des Finances, M. Ruby, boursier, pour l'excellent travail effectué, ainsi que pour sa disponibilité.

La parole n'étant plus demandée, le président, avant de passer au vote, relit les conclusions du préavis N° 06/2010, à savoir :

- Vu le préavis municipal No 06/2010 du 12 avril 2010 « Comptes communaux 2009 »
- Ouï le rapport de la Commission des finances
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

Vote : Le Conseil accepte à l'unanimité les comptes communaux de l'exercice 2009 tels que présentés et en donne décharge à la Municipalité.

8. Rapport de gestion 2009

Le rapport de la commission de gestion 2009 ayant été distribué par courrier aux conseillers, la lecture n'en sera pas faite.

Le Président ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, le Président, avant de passer au vote, relit les conclusions du rapport de gestion 2009, à savoir :

1. après avoir pris connaissance :

- du rapport de gestion de la Municipalité pour l'année 2009
- du rapport de la Commission de gestion

2. considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

Vote : Le Conseil décide à l'unanimité de donner décharge à la Municipalité pour sa gestion de la commune durant l'année 2009, telle qu'elle est présentée.

M. G. Muheim tient au nom de la Municipalité, à remercier les Commissions pour le travail accompli.

9. Élection de deux membres à la CCU

Mme A. Zoia est élue au 1^{er} tour, à la majorité absolue, par 28 voix et M. G. De Pieri est élu au 2^{ème} tour, à la majorité relative, par 19 voix.

La CCU sera composée, dès ce jour, de M. Ph. Fardel Président, Mme A. Zoia, MM. G. De Pieri, P. Girard et Ph. Jan.

10. Divers et propositions individuelles

M. J.-P. Bolay, appuyé par **M. Girard**, remercie le personnel communal d'avoir permis aux Cancoires d'observer les coquelicots sur une parcelle de champ.

M. J. Bolay demande avec la prochaine Présidente que dorénavant, lors d'élection d'un nouveau membre à une commission, que les candidats se présente de manière à mieux les connaître.

Mme H. Pinto informe les Conseillers que des remerciements concernant M.-E. Favre se feront le 4 septembre 2010 lors de la rencontre avec la commune des Diablerets.

M. Bartolacelli informe, suite à la nomination de Mme Zoia à la CCU, qu'une place est vacante à la CCAR. Il invite tous les conseillères ou conseillers intéressés par la place et désirant des renseignements à prendre contact avec lui. Ce point sera mis à l'ordre du jour de la prochaine séance.

La discussion étant close et l'ordre du jour épuisé, le Président lève la séance à 19 h. 45

Pour le Bureau du Conseil communal :

Marc-Etienne FAVRE

Isabelle GAILLARD

Président

Secrétaire

La prochaine séance est fixée au 7 octobre 2010 à 20 h. 15 à la Grande Salle

P.S. : L'ordre du jour et les rapports des Commissions sont conservés dans un dossier ad hoc